

qui, pour ne pas être reconnus, adoptaient le masque et le travesti.

Pour nous, Amilhaud était dans le cas de ceux qui, pour échapper aux soupçons et à la surveillance de leurs supérieurs et jouer impunément sans être dénoncés, n'hésitaient pas à adopter, en passant, le costume du sexe auquel ils devaient leurs mères.

XIII

**UN TANNEUR ET UN PAPETIER, DANS
DAOUDOUR-COATMEUR
D'APRÈS DEUX INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS
(1782)**

Le 8 août 1782, d'autorité de la juridiction de Daoudour-Coatmeur, on procédait à l'inventaire des biens, meubles et effets délaissés au terroir de Karpant, trêve de Lampaul-Guimiliau, par François Abgrall, veuf en premières noces de Barbe Abgrall et nouvellement décédé, époux d'Anne Jaffrès. Cette dernière est tutrice de deux enfants, tandis que Hervé Abgrall et Jacques Abgrall, de Kvilineur, en Lampaul, se présentent comme tuteurs de l'enfant mineur du défunt et de sa mère Anne Jaffrès. Les estimateurs sont « les personnes » de Jean Pouliquen, de Luzuguent, et Hervé Baron, de la trêve de Locmélar.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails d'un mobilier fort modeste, au demeurant, mais en retour il nous a paru instructif de profiter de cette occasion d'inventaire, pour entrer à Karpant, nous y arrêter pour observer curieusement ce que renfermait au point de vue métier et matériel une petite tannerie de la région de Landivisiau, à la fin du

XVIII^e siècle, car François Abgrall était tanneur de profession.

Le 9 août, jour de la deuxième vacation, le greffier M^e Louis-Jean-Sébastien Le Duc, relève dans ses articles :

Les tannées à moudre estimées la somme de deux cent dix livres..... 210 livres
Les mottes à faire feu estimées neuf livres..... 9 livres

Le lendemain, à neuf heures du matin, l'inventaire reprend et les experts ont donné leur *apprécis* des articles composant ce qui reste de l'exploitation.

— Et premier, les marchandises de cuire, seize couples de peaux de chevaux toutes tannées estimées à raison de quinze livres le couple, ce qui fait la somme de deux cent quarante livres..... 240 livres

— Sept couples de peaux de chevaux estimés à raison de douze livres le couple, faisant la somme de quatre vingt quatre livres 84 livres

— Seize couples et demi de peaux de chevaux, estimés à raison de neuf livres le couple, ce qui fait la somme de cent quarante huit livres dix sols..... 148 livres 10 sols

— Six couples de peaux de bœuf *dans leur première poudre*, estimés à raison de vingt quatre livres le couple, ce qui fait la somme de cent quarante quatre livres..... 144 livres

— Les douets pour mettre le cuire, estimés la somme de treize livres..... 13 livres

— Ce que possédait en biens meubles et effets de François Abgrall monta à la somme de 1.446 livres 10 sols.

C'était probablement un petit tanneur, comme il y en avait tant, mais comme nous cherchons une moyenne, son inventaire après décès peut nous aider à fixer cette moyenne des laboureurs-ouvriers dans cette belle région de la principauté de Léon, à les évoquer à notre souvenir et en même temps à saluer cette « espèce disparue », absorbée par l'évolution sociale et économique des classes populaires.

— Cet inventaire inscrit un fait qui donne à penser :

Le tuteur, probablement le grand-père de l'enfant du premier lit de François de Karpant, Hervé Abgrall, au moment de la conclusion du procès-verbal de la journée, 8 et 9 août, déclare *ne savoir signer*, mais advenu le 10 août, à la fin de l'inventaire le greffier fait cette constatation étonnante :

« Ledit Hervé Abgrall ayant d'après déclaré savoir apposer deux lettres de ses noms et surnoms la fait comme il suit : H. A.

* * *

En août du même an 1782 que devant, nous profitons d'un décès et d'un inventaire pour aller examiner sur place l'organisation et le matériel d'une autre industrie, celle des *papetiers* du pays, arrosé par l'Elorn. C'est au moulin à papier de Pen-ar-Fez, paroisse de Ploudiry, où vient de mourir Yves Piton, laboureur, manufacturier et marchand. Au rapport du greffier d'office de la juridiction de la principauté de Léon à Landerneau, M^e Jean-François Le Baron, le jet et calcul d'inventaire monte à la somme 2.485 livres 18 sols. Au reste le mobilier est plutôt confortable, pot de fer, bassins de toutes dimensions, une *casserolle*, poile, poilons, quelornes, lits et literie en nombre estimable, armoires et buffets ; et surtout il est à considérer que ces articles ne sont pas qualifiés, comme on le fait souvent de l'épithète injurieuse de *mauvais ou de failli*. La provision de lard et de bœuf estimée 110 livres, nous révèle qu'au moulin à papier de Pen-ar-Fez, le Carême n'était pas perpétuel ! Ce qui nous intéresse toutefois, c'est ce qui concerne l'état de la papeterie. « *Toutes les toiles servant d'emballage estant dans l'armoire du défunt sont estimées trente livres.* »

(Revenant bon). — Le manquement de réparation sur le moulin, cordage, vane, et chaussée est estimé la somme de trois cents livres.

Le triage des papiers, titres et obligations nous fait

connaître une « Estimation et rapport d'expert du moulin à papiers du Fez à requête d'Yves et autre Yves Piton, père et fils, en date du 25 juin 1778.

Voici l'article des « Marchandises ».

— Six balles de papier d'étoupe commun, estimé	180 livres
— <i>Le petit papier décollier à emballer étant dans l'Étandar et dans les greniers</i>	120 livres
— <i>Le papier batard</i> en page fin commun, estimé	200 —
— Les pages de <i>gasses</i> (sic) commun et fin, estimé	75 —
— La caule pour coller le papier, estimé.....	24 —
— Les pillots dans le délisoire, estimé.....	60 —
— Les pillots dans le moulin, estimé pareille somme de.....	60 livres
— L'ouvrage battu dans ledit moulin, estimé..	50 —
— Les foules de laines (1) pour travailler le papier, estimé..	150 livres
— Tous les formes pour travailler le papier, estimé.....	45 livres
— Les pillots dans la chambre neuve et les roignures, estimé.....	63 livres
— Tous les bois achetés pour servir le moulin, estimé.....	100 livres

Abbé ANTOINE FAVÉ.

(1) Les feutres (?).